



Bulletin Officiel

N° 4292 Mardi 12 février 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

PAIEMENT D'ANNUITE

FCC BIAT CREDIMMO 1 – FCC BIAT CREDIMMO 2 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOPAT 3

MODIFICATION DES FRAIS DE SOUSCRIPTION

FCP MAGHREBIA MODERE 4

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE 4

FCP MAGHREBIA PRUDENCE 5

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS 5

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-1 » 6-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM- 11-12

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AETECH»

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/12/2012

- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- TUNISIE SICAV
- SICAV TRESOR

PAIEMENTS D'ANNUITES**FCC BIAT-CREDIMMO 1**

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et le règlement des intérêts pour **P2** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1.20%** et **TMM*+2.20%**, relatifs à l'échéance du **15 Février 2013**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire : 48,975 DT par part P2
 Intérêt Unitaire brut : 10,498 DT par part P2

Total brut : 59,473 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire : 48,975 DT par part S
 Intérêt Unitaire brut : 12,483 DT par part S

Total brut : 61,458 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,09%.

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion des **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital pour **P2** et le règlement des Intérêts pour **P2**, **P3** et **S**, aux taux respectifs de **TMM*+1.00%**, **TMM*+1.70%** et **TMM*+2.00%**, relatifs à l'échéance du **15 Février 2013**, seront comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire : 87,399 DT par part P2
 Intérêt Unitaire brut : 10,194 DT par part P2

Total brut : 97,593 DT par part P2

Part P3 :

Intérêt Unitaire brut : 14,797 DT par part P3

Total brut : 14,797 DT par part P3

Part S :

Intérêt Unitaire brut : 15,563 DT par part S

Total brut : 15,563 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement, soit 4,09%.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA
-SOPAT-**

Siège social : Avenue 23 janvier BP 19 –TEBOULBA-

La Société de Production Agricole Teboulba –SOPAT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/07/2012, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation des réserves pour un montant de **1 181 250 dinars** pour le porter de **11 812 500 dinars** à **12 993 750 dinars** et ce, par **l'émission de 1 181 250 actions nouvelles gratuites** d'une valeur nominal de un dinar chacune . Les actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation **à raison d'une (1) action nouvelle pour dix (10) anciennes.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2012.**

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de la société SOPAT seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **14 février 2013.**

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **14 février 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **14 février 2013.**

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **14 février 2013.**

AVIS DE SOCIETES

MODIFICATION DES FRAIS DE SOUSCRIPTION

FCP MAGHREBIA MODERE

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N°08-2005 du 09 Mars 2005

Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebias –BP 66- 1080 Tunis cedex

L'UNION FINANCIERE et **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** informent le public et les porteurs de parts de **FCP MAGHREBIA MODERE** du changement suivant :

Les frais de souscriptions qui sont actuellement comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 D ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 D et inférieures ou égales à 200 000 D ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 D.

seront plafonnés à un montant de 5 000 D par souscription à partir du 15 Février 2013.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N°09-2005 du 09 Mars 2005

Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebias –BP 66- 1080 Tunis cedex

L'UNION FINANCIERE et **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** informent le public et les porteurs de parts de **FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE** du changement suivant :

Les frais de souscriptions qui sont actuellement comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 D ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 D et inférieures ou égales à 200 000 D ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 D.

seront plafonnés à un montant de 5 000 D par souscription à partir du 15 Février 2013.

- Suite -

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N°07-2005 du 09 Mars 2005

Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebias –BP 66- 1080 Tunis cedex

L'UNION FINANCIERE et **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** informent le public et les porteurs de parts de **FCP MAGHREBIA PRUDENCE** du changement suivant :

Les frais de souscriptions qui sont actuellement comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 D ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 D et inférieures ou égales à 200 000 D ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 D.

seront plafonnés à un montant de 5 000 D par souscription à partir du 15 Février 2013.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF N°03-2009 du 24 Février 2009

Adresse : Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebias –BP 66- 1080 Tunis cedex

L'UNION FINANCIERE et **ASSURANCES MAGHREBIA VIE** informent le public et les porteurs de parts de **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS** du changement suivant :

Les frais de souscriptions qui sont actuellement comme suit :

- 2%: pour les souscriptions inférieures ou égales à 100 000 D ;
- 1% : pour les souscriptions strictement supérieures à 100 000 D et inférieures ou égales à 200 000 D ;
- 0,5% : pour des souscriptions au delà de 200 000 D.

seront plafonnés à un montant de 5 000 D par souscription à partir du 15 Février 2013.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 30/06/2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 30/08/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce
- Taux : 6,25% et/ou TMM+1,25%

Le Conseil a autorisé le Président Directeur Général de revoir et de fixer les conditions d'émission en tenant compte de la situation du marché obligataire.

La Direction Générale de la société a décidé d'émettre ledit emprunt aux conditions suivantes :

- Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce
- Taux : 6,8% et/ou TMM+1,9%

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 millions de dinars divisés en 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/02/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **22/04/2013**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **22/04/2013**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **30/04/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 30/04/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/02/2013** auprès de la BNA Capitaux -intermédiaire en bourse- Complexe «le Banquier» Avenue Tahar HADDAD -Les Berges du Lac -1053 Tunis- et de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse-, sis 4, rue 7036 -El Menzah IV-.

But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2013-1 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/04/2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **22/04/2013**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription..

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

-Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année n-1 au mois de Mars de l'année n.

-Taux annuel brut de 6,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises feront l'objet, à partir de la 3ème année, de la date limite de clôture des souscriptions, d'un amortissement annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/04/2020**.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 DT par obligation.

Paiement : Les intérêts seront payés à terme échu le 22 Avril de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 22/04/2020.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,8% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2013, qui est égale à 3,8308%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,7308%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » est égale à 4,354 années.

Mode de placement : L'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de la BNA Capitaux et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

Notation de la société: L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 02 Août 2012 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective :Stable
- Note court terme : F3 (tun)
- Note nationale de dette senior : BBB(tun)
- Note nationale de dette subordonnée : BB(tun)

- Suite -

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 18/01/2013, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « BBB » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2013-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites

à l'emprunt «ATL 2013-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2013-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13-809 du 06/02/2013, du document de référence « ATL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 09/11/2012 sous le n°12-010 et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 1er trimestre 2013, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL -Ennour Building Centre Urbain Nord -1082 Mahragène-; de la BNA Capitaux -intermédiaire en bourse- Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac -1053 Tunis-, de l'AFC -intermédiaire en bourse- 4, Rue 7036 El Menzah IV -1004 Tunis-, et sur les sites Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2013 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Avril 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 FEVRIER 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,167%		
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,170%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,178%	1 000,524
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,181%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,196%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,208%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,219%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,231%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,260%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,267%	1 011,403
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,272%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,286%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014	4,313%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,390%	1 034,423
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,477%	1 049,779
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,695%	1 042,858
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,944%	1 001,102
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,097%	1 004,041
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,314%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,377%		995,391
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,599%	1 043,308
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,081%		972,352
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,089%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,101%	970,009
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,251%	1 043,889
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,263%		952,935

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	143,969	143,978		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,663	12,661		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,300	1,301		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,234	35,238		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	47,865	47,868		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	164,172	165,093		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	574,582	576,821		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	128,126	128,052		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,683	123,731		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,683	116,683		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,187	113,310		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,536	87,449		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	139,933	140,660		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	102,940	103,543		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,912	106,923		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 336,554	1 321,671		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 335,109	2 307,363		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,366	108,404		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	105,025	103,360		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	123,479	121,624		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 202,878	1 193,157		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	134,522	128,989		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,981	15,535		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 032,553	5 987,263		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 004,485	5 003,179		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013 *	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 759,112	En dissolution	En dissolution		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,292	2,233		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,943	1,911		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,221	1,234		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	107,700	107,711
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,162	104,555	104,565
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,267	105,670	105,680
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	102,951	102,983
34	TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	103,613	103,626
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	106,990	106,999
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,161	104,173
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,007	104,016
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	104,471	104,481
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	105,797	105,795
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,008	102,019
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	103,937	104,406	104,418
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,153	104,164
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	106,808	106,818
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	105,867	105,877
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,285	103,296
46	SICAV RENDEMENT	SBF	02/11/92	30/03/12	3,552	102,350	102,737	102,746
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	104,661	104,662
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	102,864	102,875
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	103,778	103,791
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	104,636	104,646
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	102,810	102,821
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,207	104,218
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	104,885	104,894
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,343	102,353

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,498	10,499
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	103,700	103,709
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	103,858	103,869
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	101,441	101,513
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	70,412	70,918
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	151,137	151,411
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1497,901	1500,503
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	111,655	111,798
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	110,599	110,627
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	88,591	88,764
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,757	16,767	16,788
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	269,423	270,004	271,065
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	38,915	39,205
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 461,288	2 475,526
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,058	79,361
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	58,063	58,202
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	100,436	100,549
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	112,067	112,128
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	101,711	101,759
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,562	11,590
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,482	12,534
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,341	15,472
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,222	15,387
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,183	12,252
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,811	10,865
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,564	10,594
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,705	10,720
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	124,300	124,403
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	126,285	126,188
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,589	10,647
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	111,450	112,310
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,243	20,243
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	85,395	86,035
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	87,967	88,415
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,362	97,567
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	95,186	95,568
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,342	97,519
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	97,538	97,584
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	98,988	99,064
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	112,415	113,451
95	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	139,802	136,209
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,231	10,987
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	121,037	118,249
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,150	117,232
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	105,295	104,084
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	102,587	101,118
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	186,408	184,131
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	164,322	163,063
103	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	143,963	143,419
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 261,073	10 034,440
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP **	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	21,046	20,502
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	144,367	142,465
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 607,710	1 554,835
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	117,013	115,754
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	92,947	93,176
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	117,499	117,487
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 738,061	9 538,246
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	-	10,000

* Dissolution pour expiration de la durée de vie

** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ «AeTECH»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société «AeTECH».

Dans le cadre du prospectus, la société «AeTECH» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver un nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné lors d'une Assemblée Générale Ordinaire où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.

Aussi, l'actionnaire de référence, Monsieur Zoubeir CHAIB détenant actuellement 66,01% du capital de la société « AeTECH », s'est engagé :

- à ne pas céder plus de 5% de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AeTECH» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14/12/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AeTECH» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AeTECH» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 6 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

- **Autorisation d'augmentation du capital :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 03/01/2013, d'augmenter le capital social pour le porter de 1 640 000 dinars à 2 223 334 dinars et ce par la création de 583 334 actions nouvelles, destinées au public, d'une valeur nominale un (1) dinar chacune, à souscrire en numéraire et à libérer en totalité à la souscription, majoré d'une prime d'émission de cinq (5) dinars pour chaque action souscrite, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/01/2013 a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes et a décidé de réaliser une augmentation de capital pour un montant maximal de quatre Millions de dinars tunisiens (4 000 000 DT) prime d'émission comprise en une ou plusieurs fois, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription de nouvelles actions de la société destinées au public.

- **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 03/01/2013 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation de capital projetée au public. En conséquence de cette décision les anciens actionnaires ont renoncé à leur Droit Préférentiel de Souscription (DPS) au profit des souscripteurs potentiels. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces DPS pour la totalité de l'augmentation de capital.

- **Cadre de l'offre :**

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 583 334 actions d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune, représentant 26,2369% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société Advanced e-Technologies « AeTECH »

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 12/10/2001

Capital social : 1 640 000 dinars, divisé en 1 640 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

Objet social : La Société a pour objet :

- ✓ Le commerce en gros des équipements informatiques et accessoires.
- ✓ La fourniture, l'installation, la maintenance, le développement et l'intégration des produits, logiciels dans le monde des technologies de la communication de l'internet, de l'informatique et de la bureautique. La formation sur les produits, logiciels et métiers dans le domaine des logiciels et métiers dans le domaine des technologies de communication de télécommunication de l'Internet, de l'informatique et de la bureautique.
- ✓ La promotion et le développement de toutes les activités et les services auxiliaires se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ayant pour objet son développement et son extension.

- ✓ La participation par tous les moyens à toutes entreprises créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, souscription ou achat de titres, droits sociaux ou en association en participation quelconque.
- ✓ Toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous les objets annexes et susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.
Et généralement toutes opérations quelles que soient leurs natures se rattachant directement et indirectement à l'un des objets ci-dessus énumérés.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20/02/2013** au **12/03/2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Prix de l'offre et modalités de paiement:

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «AeTECH» a été fixé à **6 dinars** et ce, tous frais, commissions, courtages et taxes compris.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordres désirant souscrire à des actions de la société « AeTECH », dans le cadre de l'offre à prix ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'offre à prix ferme

5- Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « AeTECH » exprimées dans le cadre de la présente Offre (sauf pour la souscription à la catégorie C qui sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MCP).

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **07038005034000068720** ouvert auprès de l'AMEN BANK, Agence les Berges du Lac II, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 583 334 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation du capital réservée au public, soit 26,2369% du capital social après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/01/2013.

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories:

Catégorie A :

47,9999% des actions offertes, soit 280 000 actions seront réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 111 166 actions, soit 5% du capital social après augmentation.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Catégorie B :

47,9999% des actions offertes, soit 280 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 10 actions et au maximum 11 116 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Catégorie C :

4,0001% des actions offertes, soit 23 334 actions seront réservées au personnel de la société « AeTECH ». La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MCP.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à Dix (10) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 11 116 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 111 116 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'offre à prix ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées ci-dessus notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

7- Mode de répartition des titres :

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

➤ **Pour la catégorie A** : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

➤ **Pour la catégorie B et C** : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B puis à la catégorie C.

8- Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

9-Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'offre à prix ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

10-Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

11-Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 19/10/2012 aux actions anciennes de la société « AeTECH » le code ISIN TN0007500010.

La société « AeTECH » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en bourse.

12- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

13- Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période de 1 an à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS «MCP», intermédiaire en bourse et l'actionnaire de référence Monsieur Zoubeir CHAIEB portant sur 7,14% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 100 000 dinars et 25 000 titres.

14- Listing Sponsor :

BNA CAPITAUX, a été désignée par la société « AeTECH » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation d'AeTECH sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société « AeTECH » doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

15-Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société « AeTECH » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS« MCP », intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 13-808 du 05/02/2013, est mis à la disposition du public auprès de la société «AeTECH », de la MCP, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons effectué l'examen limité des états financiers provisoires de l'Union Financière Hannibal SICAV au 31 décembre 2012, comprenant le bilan, l'état de résultat ainsi que l'état de variation de l'actif net pour la période de douze mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers provisoires font ressortir un actif net de 1.872.341 dinars pour un capital social de 1.680.100 dinars et une valeur liquidative de 111,442 dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière provisoire conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière provisoire sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières provisoires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers provisoires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Financière Hannibal SICAV au 31 décembre 2012 conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille titres représente 79,18% de l'actif. Toutefois, il y'a lieu de signaler que ce taux a dépassé, au cours de certaines périodes du 4^{ème} trimestre 2012, le taux maximum de 80% tel que fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001. Il a atteint, le 17 décembre 2012, 80,53%.

Tunis, le 22 janvier 2013

Le commissaire aux comptes :

Ali LAHMAR

Bilan
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>1 502 195,508</u>	<u>2 803 818,924</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		638 147,797	1 657 053,655
Emprunts obligataires et valeurs assimilées		864 047,711	1 038 938,585
Autres valeurs		0,000	107 826,684
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>395 019,548</u>	<u>717 364,072</u>
Placements monétaires		345 690,874	344 905,329
Disponibilités		49 328,674	372 458,743
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Créances d'exploitation		0,000	0,000
Autres actifs	AC 4	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		<u>1 897 215,056</u>	<u>3 521 182,996</u>
<hr/>			
<u>PASSIF</u>		31/12/2012	31/12/2011
Opérateurs créditeurs	PA 1	6 734,667	11 119,568
Créditeurs divers	PA 2	18 139,689	17 906,644
TOTAL PASSIF		<u>24 874,356</u>	<u>29 026,212</u>
Capital	CP 1	<u>1 851 851,452</u>	<u>3 447 816,978</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>1 680 100,000</u>	<u>3 113 600,000</u>
Capital en début de période		3 113 600,000	3 631 400,000
Emission en nominal		93 900,000	375 300,000
Rachat en nominal		-1 527 400,000	-893 100,000
Sommes non distribuables		<u>171 751,452</u>	<u>334 216,978</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		334 216,978	449 849,719
Sommes non distribuables exercice en cours		-162 465,526	-115 632,741
Sommes distribuables		<u>20 489,248</u>	<u>44 339,806</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		1,159	4,046
Sommes distribuables de l'exercice en cours		20 488,089	44 335,760
ACTIF NET		<u>1 872 340,700</u>	<u>3 492 156,784</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 897 215,056</u>	<u>3 521 182,996</u>

Etat de résultat
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période du 01/10/12 au 31/12/12	Période du 01/01/12 au 31/12/12	Période du 01/10/11 au 31/12/11	Période du 01/01/11 au 31/12/11
Revenus du portefeuille titres	PR1				
a- Dividendes	PR 1-a	0,001	17 737,361	0,000	49 106,120
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	13 210,030	53 449,103	13 696,959	55 126,990
c- Revenus des placements monétaires	PR 1-c	2 885,093	11 448,595	3 143,801	13 695,485
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 095,124	82 635,059	16 840,760	117 928,595
- Charges de gestion des placements	CH 1	-6 736,869	-32 869,928	-11 119,568	-44 260,517
- Revenus Nets des placements		9 358,255	49 765,131	5 721,192	73 668,078
- Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000
- Autres charges	CH 2	-6 214,840	-25 489,679	-6 419,029	-26 560,832
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 143,415	24 275,452	-697,837	47 107,246
Régularisation du résultat d'exploitation		-3 309,099	-3 787,363	-2 079,415	-2 771,486
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		-165,684	20 488,089	-2 777,252	44 335,760
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 309,099	3 787,363	2 079,415	2 771,486
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-77 783,635	-490 572,302	-932,135	-263 641,973
+/- valeurs réalisées sur cession des titres		2 365,283	531 175,985	74 013,314	196 446,407
Frais de négociation		-1 263,149	-6 390,586	-1 116,887	-3 510,282
Résultat non distribuable		-76 681,501	34 213,097	71 964,292	-70 705,848
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-73 538,086	58 488,549	71 266,455	-23 598,602

Etat de variation de l'actif net

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/12 au 31/12/12	Période du 01/01/12 au 31/12/12	Période du 01/10/11 au 31/12/11	Période du 01/01/11 au 31/12/11
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>	<u>-73 538,086</u>	<u>58 488,549</u>	<u>71 266,455</u>	<u>-23 598,602</u>
<u>DESOPERATION D'EXPLOITATION</u>				
a- Résultat d'exploitation	3 143,415	24 275,452	-697,837	47 107,246
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-77 783,635	-490 572,302	-932,135	-263 641,973
c- +/- values réalisées sur cession de titres	2 365,283	531 175,985	74 013,314	196 446,407
d- Frais de négociation de titres	-1 263,149	-6 390,586	-1 116,887	-3 510,282
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>		<u>-29 485,344</u>		<u>-66 757,896</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-313 367,075</u>	<u>-1 648 819,289</u>	<u>-160 844,152</u>	<u>-571 078,637</u>
a- Souscriptions				
Capital	0,000	93 900,000	0,000	375 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	0,000	14 780,193	0,000	25 709,681
Régularisation des sommes distribuables	0,000	828,941	0,000	7 412,575
b- Rachat				
Capital	-280 000,000	-1 527 400,000	-144 800,000	-893 100,000
Régularisation des sommes non distribuables	-30 057,783	-211 458,816	-13 964,552	-70 636,574
Régularisation des sommes distribuables	-3 309,292	-19 469,607	-2 079,600	-15 764,319
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-386 905,161</u>	<u>-1 619 816,084</u>	<u>-89 577,697</u>	<u>-661 435,135</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>				
a- en début de période	2 259 245,861	3 492 156,784	3 581 734,481	4 153 591,919
b- en fin de période	1 872 340,700	1 872 340,700	3 492 156,784	3 492 156,784
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- en début de période	19 601	31 136	32 584	36 314
b- en fin de période	16 801	16 801	31 136	31 136
VALEUR LIQUIDATIVE	111,442	111,442	112,158	112,158
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-13,18%	0,63%	8,07%	-0,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES au 31/12/2012

I – Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date de clôture ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III– Unité monétaire :

Les états financiers trimestriels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2012	% l'Actif
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>		<u>528 943,635</u>	<u>638 147,797</u>	<u>33,64%</u>
ARTES	5 000	36 797,600	42 370,000	2,23%
ATB	5 000	19 389,622	22 795,000	1,20%
ATL	12 500	21 461,321	40 462,500	2,13%
ATL NG12	1 470	5 497,800	4 704,000	0,25%
ATL NS12	4 410	16 603,650	14 112,000	0,74%
ATTIJARI BANK	6 170	109 963,468	91 340,680	4,81%
BIAT	1 150	52 237,839	72 892,750	3,84%
BT	5 000	25 870,915	59 945,000	3,16%
CARTHAGECEMENT	7 000	26 750,000	24 990,000	1,32%
ENNAKL	6 000	68 151,657	69 300,000	3,65%
MONOPRIX	2 901	23 860,197	80 302,581	4,23%
TELNET	9 000	64 297,380	60 687,000	3,20%
TPR	5 766	32 355,729	28 951,086	1,53%
UIB	1 400	25 706,457	25 295,200	1,33%
<u>Droits</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,00%</u>
				0,00%
<u>Titres OPCVM</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,00%</u>
				0,00%
<u>Obligations Privées</u>		<u>12 105,978</u>	<u>12 138,126</u>	<u>0,64%</u>
BHSUB07	300	12 105,978	12 138,126	0,64%
<u>BTA</u>		<u>828 847,667</u>	<u>851 909,585</u>	<u>44,90%</u>
BTA022015	90	90 704,667	95 219,955	5,02%
BTA022015	110	110 352,000	115 870,685	6,11%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	2,67%
BTA072017	130	129 116,000	132 462,521	6,98%
BTA072017	200	198 240,000	203 388,493	10,72%
BTA102013	250	251 575,000	254 315,821	13,40%
TOTAL		1 369 897,280	1 502 195,508	79,18%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeurs au 31/12/2012	% l'Actif
<u>BTCT</u>					
BTCT 190213 52S	28/02/2012	350	336 261,477	345 690,874	18,22%
Sous Total =			336 261,477	345 690,874	18,22%
Compte courant bancaire				49 328,674	2,60%
Total =				395 019,548	20,82%

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2011</u>	<u>3 447 816,978</u>	<u>3 447 816,978</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>93 900,000</u>	<u>93 900,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-1 527 400,000</u>	<u>-1 527 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-162 465,526</u>	<u>-141 976,278</u>
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	34 213,097	34 213,097
- Régularisation sommes non distribuables	-196 678,623	-196 678,623
- Sommes distribuables de la période		20 489,248
<u>Montant fin de période au 31/12/2012</u>	<u>1 851 851,452</u>	<u>1 872 340,700</u>

CP 2 : Note sur le capital

<u>Capital au 31/12/2011</u>	
* Montant	3 113 600,000
* Nombre de titres en circulation	31 136
* Nombre d'actionnaires	132
<u>Souscriptions Réalisées</u>	
* Volume	93 900,000
* Nombre de titres émis	939
<u>Rachats Effectués</u>	
* Volume	1 527 400,000
* Nombre de titres rachetés	15 274
<u>Capital au 31/12/2012</u>	
* Volume	1 680 100,000
* Nombre de titres en circulation	16 801
* Nombre d'actionnaires	84

PR 1 a - b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignations	Période du 01/10/12 au 31/12/12	Période du 01/10/11 au 31/12/11
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>0,001</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>13 210,030</u>	<u>13 696,959</u>
Revenu des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	13 024,634	13 343,782
Revenu des obligations privées	185,396	353,177
TOTAL	13 210,031	13 696,959

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignations	Période du 01/10/12 au 31/12/12	Période du 01/10/11 au 31/12/11
Intérêts des bons de trésor	2 885,093	3 143,801
Total placements monétaires	2 885,093	3 143,801

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

	Libelles	31/12/2012
<u>AC 3</u>	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes	0,000
<u>AC 4</u>	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>
	RàS sur BTA	0,000
<u>PA 1</u>	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>6 734,667</u>
	Frais du Gestionnaire	1 643,527
	Frais du Dépositaire	430,777
	Frais du Distributeur	4 660,363
<u>PA 2</u>	<u>Créditeurs divers</u>	<u>18 139,689</u>
	Etat retenue à la source	168,000
	Redevance CMF	170,354
	Charges à payer sur exercice antérieur	0,000
	Charges et produit en attente de régul.	0,000
	Budget des charges à payer sur exercice en cours	17 801,335
	<u>Charges à payer sur l'exercice 2012</u>	<u>22 400,000</u>
	Jetons de présence 2012	12 000,000
	Honoraire commissaires aux comptes	6 721,200
	Frais Assemblée	2 139,364
	Frais de publication au bulletin CMF	652,400
	Taxe revenant aux collectivités locales	619,452
	Frais Bancaires	80,240
	Ajustement des Charges Budgétisées sur Ex. Antérieur	187,344

Notes sur les charges de gestion

	Libelles	31/12/2012
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>32 869,928</u>
	Rémunération du Gestionnaire	11 783,362
	Rémunération du Dépositaire	2 108,683
	Rémunération du Distributeur	18 977,883
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>25 489,679</u>
	Redevance CMF	2 618,549
	Services bancaires et assimilés	465,406
	Charges diverses	5,724
	Impôts, taxes et versements assimilés	0,000
	Abonnement des charges budgétisées	22 400,000

TUNISIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 25 Mars 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier octobre au 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 482.849.643 , un actif net D : 481.280.631 et un bénéfice de la période de D : 3.587.876.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1- La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

- 2- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3- A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société «TUNISIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Janvier 2013

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	321 166 825	378 064 869
Obligations et valeurs assimilées		307 510 141	364 364 303
Titres des Organismes de Placement Collectif		13 656 684	13 700 566
Placements monétaires et disponibilités		160 401 632	104 739 808
Placements monétaires	7	159 193 415	103 756 264
Disponibilités		1 208 217	983 544
Créances d'exploitation	12	1 281 186	1 591 756
TOTAL ACTIF		482 849 643	484 396 433
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	1 271 721	1 242 846
Autres créditeurs divers	9	297 291	275 301
TOTAL PASSIF		1 569 012	1 518 147
ACTIF NET			
Capital	13	467 022 539	468 055 231
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		14 258 092	14 823 055
ACTIF NET		481 280 631	482 878 286
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		482 849 643	484 396 433

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	3 989 136	16 623 578	4 308 034	17 270 186
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 971 567	16 176 155	4 290 542	16 675 321
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		17 569	447 423	17 492	594 865
Revenus des placements monétaires	6	1 343 562	4 567 911	943 431	3 856 560
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 332 698	21 191 489	5 251 465	21 126 746
Charges de gestion des placements	10	(1 496 142)	(5 828 775)	(1 462 172)	(5 660 948)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 836 556	15 362 714	3 789 293	15 465 798
Autres produits		4 343	19 243	6 327	17 770
Autres charges	11	(140 661)	(549 633)	(142 688)	(545 198)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 700 238	14 832 324	3 652 932	14 938 370
Régularisation du résultat d'exploitation		(576 432)	(574 232)	(298 845)	(115 315)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 123 806	14 258 092	3 354 087	14 823 055
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		576 432	574 232	298 845	115 315
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(786 833)	1 509 508	2 692 380	2 626 997
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		674 471	(2 292 030)	(2 809 664)	(3 214 442)
RESULTAT DE LA PERIODE		3 587 876	14 049 802	3 535 648	14 350 925

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2012</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2011</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>3 587 876</u>	<u>14 049 802</u>	<u>3 535 648</u>	<u>14 350 925</u>
Résultat d'exploitation	3 700 238	14 832 324	3 652 932	14 938 370
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(786 833)	1 509 508	2 692 380	2 626 997
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	674 471	(2 292 030)	(2 809 664)	(3 214 442)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(17 734 957)</u>	<u>(15 647 457)</u>	<u>(9 495 653)</u>	<u>11 278 380</u>
Souscriptions				
- Capital	153 706 462	536 689 008	102 376 988	456 860 569
- Régularisation des sommes non distribuables	4 620 048	9 736 800	3 145 954	9 916 490
- Régularisation des sommes distribuables	4 308 385	15 702 919	2 917 587	14 118 103
Rachats				
- Capital	(170 367 205)	(551 324 937)	(111 300 522)	(445 826 469)
- Régularisation des sommes non distribuables	(5 117 830)	(10 174 096)	(3 419 227)	(9 556 894)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 884 817)	(16 277 151)	(3 216 433)	(14 233 419)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(14 147 081)</u>	<u>(1 597 655)</u>	<u>(5 960 005)</u>	<u>25 629 305</u>
ACTIF NET				
En début de période	495 427 712	482 878 286	488 838 291	457 248 981
En fin de période	481 280 631	481 280 631	482 878 286	482 878 286
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	3 477 055	3 462 078	3 530 107	3 377 959
En fin de période	3 353 820	3 353 820	3 462 078	3 462 078
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>143,502</u>	<u>143,502</u>	<u>139,476</u>	<u>139,476</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,71%</u>	<u>2,89%</u>	<u>0,72%</u>	<u>3,04%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, TUNISIE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 321.166.825 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2012	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilées		298 875 882	307 510 141	63,89%
Obligations des sociétés		134 632 518	137 610 287	28,59%
AB SUBORDONNE 08 A	22 000	1 613 326	1 665 044	0,35%
AB SUBORDONNE 08 B	15 000	1 200 000	1 241 425	0,26%
AIL 2008	7 000	140 000	141 855	0,03%
AIL 2009/1	3 000	120 000	125 336	0,03%
AIL 2010/1	13 000	780 000	804 054	0,17%
AIL 2011/1	20 000	1 600 000	1 650 008	0,34%
AIL 2012/1 F	19 000	1 900 000	1 957 718	0,41%
AMEN BANK 2006	34 000	1 700 000	1 759 407	0,37%
AMEN BANK SUB 2010	88 000	7 626 080	7 726 408	1,61%
AMEN BANK SUB 2011-1	26 000	2 340 000	2 370 347	0,49%
AMEN BANK SUB 2012 A	28 900	2 890 000	2 931 964	0,61%
AMEN BANK SUB 2012 B	10 000	1 000 000	1 012 430	0,21%
AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	4 227 472	4 274 441	0,89%
AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	319 960	323 176	0,07%
ATB 2007/1 A	8 000	400 000	409 010	0,08%
ATB 2007/1 D	8 000	640 000	658 290	0,14%
ATB SUB 09 TR.A L.A2	20 000	1 750 000	1 790 222	0,37%
ATB SUB 09 TR.B L.B2	20 000	2 000 000	2 058 450	0,43%
ATL 2006/1	25 000	500 000	514 247	0,11%
ATL 2008/1	32 000	640 000	659 694	0,14%
ATL 2009	20 000	800 000	823 242	0,17%
ATL 2009/3	30 000	1 200 000	1 200 270	0,25%
ATL 2010/1	70 000	4 200 000	4 270 077	0,89%
ATL 2010/2 TV	24 000	2 400 000	2 400 545	0,50%
ATL 2011 TF	25 000	2 500 000	2 610 314	0,54%
ATL 2012/1 TF	29 000	2 900 000	2 984 044	0,62%
ATL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 020 252	0,21%
ATTIJ.LEAS.2012/2 B	10 000	1 000 000	1 001 933	0,21%
ATTIJARI BANK 2010	20 000	1 714 280	1 771 645	0,37%
ATTIJARI LEAS.2012 B	10 000	1 000 000	1 029 452	0,21%
BH 2009	75 000	6 922 500	6 923 304	1,44%
BH SUBORDONNE 2007	10 000	400 000	401 179	0,08%
BNA SUBORDONNE 2009	20 000	1 599 800	1 650 740	0,34%
BTE 2009	24 600	1 722 000	1 743 400	0,36%
BTE 2010 B	25 900	2 331 000	2 362 681	0,49%
BTE 2011 A	2 500	250 000	259 006	0,05%
BTE 2011 B	30 000	3 000 000	3 134 016	0,65%
BTK 2009 CAT.C	15 000	1 299 900	1 340 241	0,28%
BTK 2009 CAT.D	8 500	765 000	795 324	0,17%
BTK 2012/1 B	40 000	4 000 000	4 025 959	0,84%
CHO 2009	6 000	525 000	527 558	0,11%
CIL 2007/1	5 000	100 000	105 058	0,02%

CIL 2007/2	10 000	200 000	208 922	0,04%
CIL 2008/1	20 000	400 000	407 123	0,08%
CIL 2009/1	12 000	480 000	489 547	0,10%
CIL 2009/2	15 000	600 000	607 634	0,13%
CIL 2009/3	17 000	1 020 000	1 059 563	0,22%
CIL 2010/1	50 000	3 000 000	3 053 507	0,63%
CIL 2010/2	25 300	1 518 000	1 528 551	0,32%
CIL 2011/1 TF	12 000	960 000	997 047	0,21%
CIL 2011/1 TV	6 000	480 000	495 189	0,10%
CIL 2012/1 TF	20 000	2 000 000	2 072 855	0,43%
CIL SUBORDONNE 2008	10 000	1 000 000	1 055 781	0,22%
HANNIBAL LEAS.2010/1	5 000	300 000	306 801	0,06%
HANNIBAL LEAS.2010/2	10 000	600 000	602 580	0,13%
HANNIBAL LEASE	8 000	160 000	165 662	0,03%
HL 2012/1 TF 6.75%	6 000	600 000	608 433	0,13%
MEUBLATEX 2008	2 000	160 000	162 386	0,03%
STB 2008/1	11 250	843 750	866 778	0,18%
STB 2008/2	27 000	2 193 750	2 292 860	0,48%
STB 2010/1	50 000	4 333 000	4 475 949	0,93%
TL 2007/2	14 400	288 000	301 871	0,06%
TL 2008/1	12 000	240 000	246 325	0,05%
TL 2008/2	19 000	380 000	381 895	0,08%
TL 2008/3	12 000	480 000	503 187	0,10%
TL 2009/1	13 300	532 000	555 116	0,12%
TL 2009/2	18 000	1 080 000	1 113 726	0,23%
TL 2010/1	19 000	1 140 000	1 167 404	0,24%
TL 2010/2	22 000	1 320 000	1 326 998	0,28%
TL 2011/1 F	24 600	1 968 000	2 018 844	0,42%
TL 2011/2 F	26 500	2 120 000	2 137 694	0,44%
TL 2011/3 F	34 000	3 400 000	3 546 947	0,74%
TL 2012-2 B	20 000	2 000 000	2 014 025	0,42%
TL 2012/1 B TF	25 000	2 500 000	2 574 315	0,53%
TL SUB 2010 TV	10 000	800 000	826 337	0,17%
TL SUBORDONNE 2009	19 000	760 000	769 223	0,16%
TL SUBORDONNE 2010	6 000	480 000	498 419	0,10%
UIB 2009/1 TR A	20 000	1 400 000	1 427 064	0,30%
UIB 2009/1 TR B	30 000	2 399 700	2 448 305	0,51%
UIB 2009/1 TR C	50 000	4 250 000	4 341 558	0,90%
UIB 2011/1 TR B	30 000	2 850 000	2 900 372	0,60%
UIB 2011/2	39 000	3 900 000	4 069 494	0,85%
UIB 2012/1 A	40 000	4 000 000	4 033 134	0,84%
UNIFACTOR 2008	4 000	80 000	83 339	0,02%
UNIFACTOR 2010 TV	5 000	400 000	413 759	0,09%

Note 4: Portefeuille titres (suite)

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	valeur au 31/12/2012	% actif net
Bons du trésor assimilables		153 043 592	156 404 586	32,50%
BTA 02-2015-7%	4 681	4 844 324	5 125 094	1,06%
BTA 07 2017 6.75%	3 744	3 915 149	3 960 251	0,82%
BTA 10 2013 6.10%	8 153	8 295 286	8 330 809	1,73%
BTA 11/08/2022 5.60%	21 284	20 283 707	20 659 892	4,29%
BTA 12/10/2015 5.00%	13 500	13 291 750	13 411 586	2,79%
BTA 12/10/2018 5.50%	49 630	47 933 365	48 417 971	10,06%
BTA MARS 2016 5.25%	23 132	22 897 944	23 691 150	4,92%
BTA MARS 2019 5.50%	32 100	31 582 065	32 807 833	6,82%
Bons du trésor zéro coupon		11 199 773	13 495 268	2,80%
BTZC OCT 2016	550	290 675	402 539	0,08%
BTZC OCT 2016	2 050	1 080 350	1 498 356	0,31%
BTZC OCT 2016	3 800	2 321 800	2 867 508	0,60%
BTZC OCT 2016	4 000	2 916 000	3 151 187	0,65%

BTZC OCT 2016	5 000	3 052 500	3 771 301	0,78%
BTZC OCT 2016	1 380	1 023 408	1 104 423	0,23%
BTZC OCT 2016	960	515 040	699 954	0,15%
Titres des Organismes de Placement Collectif		13 324 039	13 656 684	2,84%
Parts des Fonds Commun de Créances BIAT CREDIMMO 1		1 560 282	1 568 870	0,33%
FCC BIAT CREDIMMO 2 P2	1 000	783 703	787 935	0,16%
FCC BIAT CREDIMMO 1	1 000	776 579	780 935	0,16%
Titres d'OPCVM		11 163 757	11 299 749	2,35%
<u>Actions SICAV</u>				
GO SICAV	7 959	809 559	808 762	0,17%
FIDELITY SICAV	24 787	2 555 546	2 613 987	0,54%
SICAV AXIS TRESORERI	7 619	793 590	812 284	0,17%
SANADETT SICAV	15 278	1 622 059	1 638 566	0,34%
UNIVERS OBLIG. SICAV	18 915	1 977 779	1 971 265	0,41%
MILLENIUUM OBLI SICAV	5 088	529 574	536 240	0,11%
SICAV ENTREPRISE	14 563	1 499 945	1 522 139	0,32%
MAXULA INVEST.SICAV	8 021	825 351	836 470	0,17%
MAXULA PLACEM.SICAV	5 441	550 353	560 037	0,12%
<u>Parts des Fonds Commun de Placements</u>		600 000	788 065	0,16%
FCP CAP.ET GARANTIE	600	600 000	788 065	0,16%
TOTAL		312 199 921	321 166 825	66,73%
Pourcentage par rapport au total des actifs				66,51%

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 3.989.136 pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012, contre D : 4.308.034 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	1 545 300	1 303 037
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA , BTZC)	2 426 267	2 987 505
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>		
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	17 569	17 492
TOTAL	3 989 136	4 308 034

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012 à D : 1.343.562, contre D : 943.431 pour la période du 01.10 au 31.12.2011 et représente le montant des intérêts courus au titre du quatrième trimestre 2012 sur les dépôts, les billets de trésorerie, et les certificats de dépôt. Il se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2012	Trimestre 4 2011
Intérêts des billets de trésorerie précomptés	524 155	366 840
Intérêts des certificats de dépôt	343 897	226 868
Intérêts des dépôts à vue	109 822	47 620
Intérêts des dépôts à terme	365 688	113 648
Intérêts des bons de trésor à court terme	-	188 455
TOTAL	1 343 562	943 431

Note 7: Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 159.193.415 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2012</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		13 435 671	13 729 724	2,85%
AMEN BANK SIEGE		44 462	46 657	0,01%
AMEN BANK CHARGUIA2		275 396	276 522	0,06%
AB HAMMAM SOUSSE		39 069	39 229	0,01%
AMEN BANK NABEUL		49 674	49 877	0,01%
AMEN BANK PASTEUR		12 697 559	12 986 581	2,70%
AMEN BANK SOUSSE		212 469	213 338	0,04%
AMEN BANK SFAX		117 041	117 520	0,02%
Dépôt à terme		61 710 000	62 501 162	12,99%
AMEN BANK SIEGE		9 900 000	10 190 410	2,12%
AB HAMMAM SOUSSE		1 100 000	1 135 691	0,24%
AMEN BANK NABEUL		1 150 000	1 190 890	0,25%
AMEN BANK PASTEUR		48 400 000	48 784 792	10,14%
AMEN BANK SFAX		560 000	579 911	0,12%
AMEN BANK CHARGUIA		600 000	619 468	0,13%
Certificat de dépôt	33 500 000	32 331 127	33 256 132	6,91%
AMEN BANK au 31/03/2013 à 4,9% pour 360 jours	500 000	481 315,538	495 380,786	0,10%
AMEN BANK au 01/04/2013 à 4,9% pour 360 jours	3 000 000	2 887 893,232	2 971 973,308	0,62%
AMEN BANK au 24/03/2013 à 4,83% pour 360 jours	4 000 000	3 852 561,290	3 966 416,738	0,82%
AMEN BANK au 29/03/2013 à 4,9% pour 360 jours	5 000 000	4 813 155,386	4 954 845,885	1,03%
AMEN BANK au 07/01/2013 à 5,74% pour 200 jours	8 000 000	7 802 218,154	7 994 066,545	1,66%
AMEN BANK au 25/03/2013 à 4,83% pour 360 jours	1 000 000	963 140,322	991 501,797	0,21%
AMEN BANK au 25/03/2013 à 4,83% pour 360 jours	2 000 000	1 926 280,645	1 983 003,593	0,41%
BTKD au 29/03/2013 à 5,2% pour 360 jours	5 000 000	4 802 281,369	4 952 217,998	1,03%
BTKD au 08/04/2013 à 5,2% pour 360 jours	5 000 000	4 802 281,369	4 946 725,814	1,03%
Billets de trésorerie pré - comptés	50 000 000	49 082 912	49 706 397	10,33%
TL au 12/02/2013 à 5,43% pour 60 jours	5 000 000	4 964 125	4 974 887	1,03%
TL au 22/01/2013 à 5,4% pour 60 jours	5 000 000	4 964 321	4 987 512	1,04%
TL au 21/06/2013 à 5,45% pour 365 jours	3 000 000	2 874 328	2 941 123	0,61%

TL au 26/03/2013 à 5,35% pour 365 jours	5 000 000	4 794 191	4 952 636	1,03%
TL au 14/03/2013 à 5,35% pour 365 jours	7 000 000	6 711 868	6 943 163	1,44%
TL au 05/06/2013 à 5,4% pour 365 jours	1 000 000	958 474	982 365	0,20%
Total émetteur TL	26 000 000	25 267 306	25 781 687	5,36%
TUNISIE FACTORING au 03/01/2013 à 5,4% pour 50 jours	3 000 000	2 982 134	2 999 285	0,62%
TUNISIE FACTORING au 25/01/2013 à 5,4% pour 60 jours	3 000 000	2 978 593	2 991 437	0,62%
TUNISIE FACTORING au 11/02/2013 à 5,43% pour 60 jours	4 000 000	3 971 300	3 980 388	0,83%
TUNISIE FACTORING au 10/01/2013 à 5,4% pour 50 jours	5 000 000	4 970 223	4 994 640	1,04%
TUNISIE FACTORING au 12/02/2013 à 5,43% pour 60 jours	7 000 000	6 949 775	6 964 842	1,45%
Total émetteur TUNISIE FACTORING	22 000 000	21 852 024	21 930 593	4,56%
TELNET HOLDING au 22/01/2013 à 6,45% pour 130 jours	2 000 000	1 963 582	1 994 117	0,41%
Total émetteur TELNET HOLDING	2 000 000	1 963 582	1 994 117	0,41%
Total général		156 559 711	159 193 415	33,08%
Pourcentage par rapport au total des actifs				32,97%

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2012 à D : 1.271.721 contre D : 1.242.846 au 31.12.2011 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs au titre de la commission de gestion pour la période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2012, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Montant HT	1 267 917	1 239 129
TVA	228 225	223 043
Total TTC	<u>1 496 142</u>	<u>1 462 172</u>
Retenue à la source	224 421	219 326
Net à payer	<u>1 271 721</u>	<u>1 242 846</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012 à D : 297.291 contre D : 275.301 au 31.12.2011, et se détaille ainsi:

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	42 626	41 439
Retenues à la source sur commissions	224 421	219 326
TCL à payer	4 358	5 164
intérêts intercalaires sur obligations	18 231	-
Autres	7 655	9 372
Total	<u>297 291</u>	<u>275 301</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.10 au 31.12.2012 à D : 1.496.142 contre D : 1.462.172 pour la même période de l'exercice précédent et représente la commission de gestion facturée par Tunisie Valeurs au titre du 4ème trimestre 2012.

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.10 au 31.12.2012 à D : 140.661 contre D : 142.688 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance CMF	126 792	123 913
TCL	13 343	17 439
Autres	526	1 336
Total	<u>140 661</u>	<u>142 688</u>

Note 12 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 Décembre 2012 un solde de D : 1.281.186 contre D : 1.591.756 pour la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Solde des souscriptions et des rachats de la journée du 31 Décembre	1 281 186	1 218 148
Vente obligations à recevoir	-	373 568
Autres	-	40
Total	<u>1 281 186</u>	<u>1 591 756</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	468 055 231
Nombre de titres	3 462 078
Nombre d'actionnaires	11 860

Souscriptions réalisées

Montant	536 689 008
Nombre de titres émis	3 969 743
Nombre d'actionnaires nouveaux	4 379

Rachats effectués

Montant	(551 324 937)
Nombre de titres rachetés	(4 078 001)
Nombre d'actionnaires sortants	(3 681)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 509 508
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	(2 292 030)
Régularisation des sommes non distribuables	26 216
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	14 823 055
Régularisation des résultats incorporés au capital	(463 512)

Capital au 31-12-2012

Montant	467 022 539
Nombre de titres	3 353 820
Nombre d'actionnaires	12 558

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 Mai 2012.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRÊTE Au 31 Décembre 2012

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SICAV TRESOR, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Décembre 2012.

L'actif net de la société SICAV TRESOR au 30 Décembre 2012 totalise.....**744 355 189,527 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SICAV TRESOR » ci-joint arrêté au 31 Décembre 2012 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La société « SICAV TRESOR » n'a pas respecté le taux de détention d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, tel qu'il a été prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des actions « SICAV Patrimoine Obligataire ».
- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.
- Votre société a continué courant le quatrième trimestre 2012 à amortir la décote constatée sur le portefeuille des BTA. Toutefois, le deuxième alinéa de la NCT 17 relative aux OPCVM a prévu d'autres méthodes d'évaluations des obligations et valeurs assimilées tels que les titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à savoir:
 1. A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 2. Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 3. A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Fait à Tunis, le 16 Janvier 2013

Le Commissaire aux Comptes :
Sleheddine ZAHAF

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2012	31/12/2011
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	680,258,892.923	680,502,470.251
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		106,786,234.630	100,444,481.561
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		563,590,588.974	558,574,426.127
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		9,882,069.319	21,483,562.563
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	64,564,424.023	166,568,672.130
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		64,563,708.714	166,568,317.718
AC2-B	DISPONIBILITES		715.309	354.412
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	511,065.448
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	511,065.448
TOTAL ACTIF			744,823,316.946	847,582,207.829
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	333,213.467	365,818.795
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	134,913.952	167,812.811
TOTAL PASSIF			468,127.419	533,631.606
ACTIF NET			744,355,189.527	847,048,576.223
CP1	CAPITAL	CP1	716,517,371.717	815,109,971.802
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	27,837,817.810	31,938,604.421
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1,820.836	1,997.051
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		31,810,135.709	31,204,107.741
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-3,974,138.735	732,499.629
ACTIF NET			744,355,189.527	847,048,576.223
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			744,823,316.946	847,582,207.829

SICAV TRESOR

		Période du	Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/10/2012	01/01/2012	01/10/2011	01/01/2011
		au	au	au	au
		31/12/2012	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2011
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8,012,576.823	32,070,067.690	7,581,024.203	30,445,151.332
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		1,157,837.600	4,407,774.953	989,041.885	4,285,300.972
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		6,854,739.223	27,156,491.325	6,589,486.707	25,383,304.410
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	505,801.412	2,495.611	776,545.950
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1,118,372.631	4,913,716.445	1,441,978.413	5,794,729.614
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		873,789.775	3,528,917.322	474,140.542	1,453,566.680
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		99,834.776	374,421.274	109,340.888	496,280.728
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		144,748.080	1,010,377.849	858,496.983	3,844,882.206
REVENUS DES PLACEMENTS		9,130,949.454	36,983,784.135	9,023,002.616	36,239,880.946
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1,036,932.156	-4,227,190.189	-1,084,004.446	-4,111,448.500
REVENU NET DES PLACEMENTS		8,094,017.298	32,756,593.946	7,938,998.170	32,128,432.446
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-232,352.092	-946,458.237	-242,965.943	-924,324.705
RESULTAT D'EXPLOITATION		7,861,665.206	31,810,135.709	7,696,032.227	31,204,107.741
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3,900,221.093	-3,972,317.899	-197,513.980	734,496.680
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3,899,949.022	-3,974,138.735	-197,510.014	732,499.629
PR4-B REPORT À NOUVEAU		-272.071	1,820.836	-3.966	1,997.051
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3,961,444.113	27,837,817.810	7,498,518.247	31,938,604.421
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		3,899,949.022	3,974,138.735	197,510.014	-732,499.629
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		272.071	-1,820.836	3.966	-1,997.051
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-503,349.042	-2,139,515.394	-199,004.478	-404,812.025
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-52,570.835	-180,080.675	-17,897.180	-89,082.743
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		0.000	0.000	-19.339	-19.339
RESULTAT NET DE LA PERIODE		7,305,745.329	29,490,539.640	7,479,111.230	30,710,193.634

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2012 AU 31-12-2012

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2012	01/01/2012	01/10/2011	01/01/2011
	au	au	au	au
	31/12/2012	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2011
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	7,305,745.329	29,490,539.640	7,479,111.230	30,710,193.634
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	7,861,665.206	31,810,135.709	7,696,032.227	31,204,107.741
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-503,349.042	-2,139,515.394	-199,004.478	-404,812.025
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	-52,570.835	-180,080.675	-17,897.180	-89,082.743
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0.000	0.000	-19.339	-19.339
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	-32,547,868.188	0.000	-30,098,313.000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-110,971,237.697	-99,636,058.148	-1,823,104.709	72,214,131.640
SOUSCRIPTIONS	152,209,273.108	671,895,141.753	174,562,178.641	701,466,224.623
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	147,629,000.000	652,935,100.000	168,792,300.000	681,025,600.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-359,115.985	-828,899.231	34,529.449	237,338.355
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	374.104	8,074,200.036	413.490	6,904,181.024
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	4,939,014.989	11,714,740.948	5,734,935.702	13,299,105.244
RACHATS	-263,180,510.805	-771,531,199.901	-176,385,283.350	-629,252,092.983
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-254,982,700.000	-749,500,000.000	-170,422,100.000	-610,459,300.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	641,799.381	1,120,795.215	-30,320.178	-196,622.411
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-646.175	-7,463,115.433	-417.456	-6,029,564.957
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-8,838,964.011	-15,688,879.683	-5,932,445.716	-12,566,605.615
VARIATION DE L'ACTIF NET	-103,665,492.368	-102,693,386.696	5,656,006.521	72,826,012.274
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	848,020,681.895	847,048,576.223	841,392,569.702	774,222,563.949
AN4-B FIN DE PERIODE	744,355,189.527	744,355,189.527	847,048,576.223	847,048,576.223
AN5 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	8,259,123	8,151,235	8,167,533	7,445,572
AN5-B FIN DE PERIODE	7,185,586	7,185,586	8,151,235	8,151,235
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	102.676	103.916	103.016	103.984
B- FIN DE PERIODE	103.590	103.590	103.916	103.916
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3.54%	3.46%	3.47%	3.71%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA PERIODE

DU 01.01.2012 AU 31.12.2012

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31.12-2012 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2012 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC-1 Note sur le portefeuille titres :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2012</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-A. Obligations et valeurs assimilées	1.404.600	104.417.101,750	106.786.234,630	14,35
AIL 2009/1	5.000	200.000,000	208.892,000	0,03
AIL 2011/1	15.000	1.200.000,000	1.237.500,000	0,17
AIL 2012/1	30.000	3.000.000,000	3.091.128,000	0,42
AMEN BANK 2006	20.000	1.000.000,000	1.034.640,000	0,14
AMEN BANK 2009 A	30.000	2.399.700,000	2.426.364,000	0,33
AMEN BANK 2009 B	30.000	2.399.700,000	2.421.900,000	0,32
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	4.333.000,000	4.386.040,000	0,59
AMEN BANK 2011/1 SUB	30.000	2.700.000,000	2.735.016,000	0,37
AMEN BANK2008	10.000	800.000,000	827.616,000	0,11
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.500.000,000	1.539.520,000	0,21
ATB 2007/1(25 ANS)	31.000	2.479.440,000	2.547.788,800	0,34
ATB 2009/A2	15.000	1.312.500,000	1.341.360,000	0,18
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	514.116,000	0,07
ATL 2006/1	10.000	200.000,000	205.696,000	0,03
ATL 2008	20.000	400.000,000	408.400,000	0,05
ATL 2008/1	5.000	100.000,000	103.076,000	0,01
ATL 2009	20.000	800.000,000	823.248,000	0,11
ATL 2009/3	15.000	600.000,000	600.108,000	0,08
ATL 2010/1	15.000	900.000,000	912.696,000	0,12
ATL 2010/2	10.000	1.000.000,000	1.000.208,000	0,13
ATL 2011	15.000	1.500.000,000	1.566.192,000	0,21
ATL 2012/1	10.000	1.000.000,000	1.028.984,000	0,14
ATTIJARI BANK 2010	50.000	4.285.700,000	4.428.740,000	0,59
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	1.800.000,000	1.819.968,000	0,24
ATTIJARI LEASE 2011	25.000	2.500.000,000	2.616.060,000	0,35
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.035.056,000	0,14
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3.400	340.000,000	350.015,040	0,05
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10.000	1.000.000,000	1.029.920,000	0,14
BH 2007	30.000	1.200.000,000	1.203.216,000	0,16
BH 2009	70.000	6.461.000,000	6.461.616,000	0,87
BNA 2009	10.000	799.900,000	825.364,000	0,11
BTE 2009	50.000	3.500.000,000	3.543.480,000	0,48
BTE 2010	15.000	1.200.000,000	1.212.240,000	0,16
BTE 2011/A	20.000	2.000.000,000	2.071.312,000	0,28
BTK 2009	50.000	4.333.000,000	4.464.800,000	0,60
CHO 2009	7.000	612.500,000	615.204,800	0,08
CHO COMPANY 2009	3.000	262.500,000	262.526,400	0,04
CIL 2007/1	10.000	200.000,000	207.688,000	0,03
CIL 2007/2	10.000	200.000,000	206.776,000	0,03
CIL 2009/1	5.000	200.000,000	203.980,000	0,03

CIL 2009/2	15.000	600.000,000	606.300,000	0,08
CIL 2009/3	2.500	150.000,000	154.920,000	0,02
CIL 2010/1	20.000	1.200.000,000	1.218.096,000	0,16
CIL 2010/2	7.500	450.000,000	452.586,000	0,06
CIL 2011/1	25.000	2.000.000,000	2.062.300,000	0,28
CIL 2012/1	20.000	2.000.000,000	2.072.848,000	0,28
HL 2009/1	20.000	800.000,000	813.376,000	0,11
HL 2009/2	20.000	800.000,000	808.064,000	0,11
HL 2010/1	20.000	1.200.000,000	1.223.008,000	0,16
HL 2010/2	10.000	600.000,000	602.112,000	0,08
MEUBLATEX 2008	8.000	640.000,000	649.542,400	0,09
PANOBOIS 2007	5.000	300.000,000	311.368,000	0,04
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	180.000,000	182.803,200	0,02
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	180.000,000	182.803,200	0,02
STB 2008/1	50.000	4.200.000,000	4.320.960,000	0,58
STB 2008/2	2.200	188.561,750	196.638,390	0,03
STB 2010/1	10.000	800.000,000	821.856,000	0,11
STB 2011/A	25.000	2.500.000,000	2.613.340,000	0,35
STM 2007	14.000	560.000,000	568.142,400	0,08
TL 2008/1	10.000	200.000,000	203.800,000	0,03
TL 2008/2	15.000	300.000,000	301.080,000	0,04
TL 2008/3	15.000	600.000,000	620.904,000	0,08
TL 2009/1	10.000	400.000,000	417.384,000	0,06
TL 2010/2	15.000	900.000,000	903.936,000	0,12
TL 2011/1	15.000	1.200.000,000	1.224.744,000	0,16
TL 2011/2	20.000	1.600.000,000	1.613.360,000	0,22
TL 2011/3	15.000	1.500.000,000	1.564.824,000	0,21
TL 2012/1	10.000	1.000.000,000	1.029.248,000	0,14
TL SUB 2010	20.000	1.600.000,000	1.651.584,000	0,22
UIB 2009/1A	30.000	2.100.000,000	2.140.608,000	0,29
UIB 2009/1B	40.000	3.199.600,000	3.264.400,000	0,44
UIB 2009/1C	30.000	2.550.000,000	2.604.936,000	0,35
UIB 2011/1A	30.000	2.700.000,000	2.735.520,000	0,37
UIB 2011-2	30.000	3.000.000,000	3.130.392,000	0,42

AC1-B. Emprunts d'Etat	535.462	546.954.965,825	563.590.588,974	75,72
Bons du Trésor Assimilables	535.462	546.954.965,825	563.590.588,974	75,72
BTA 6.10-10/2013 (7 ANS)	17.760	18.304.600,737	18.499.308,725	2,49
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	91.342	94.838.307,700	98.787.285,131	13,27
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	27.656	28.331.793,587	29.211.936,316	3,92
BTA 5-10/2015	9.113	8.973.539,700	9.054.433,179	1,22
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	72.173	73.455.914,400	77.076.823,930	10,35
BTA 5.25-03/2016	37.307	36.735.634,800	38.014.907,162	5,11
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	14.342	15.782.125,200	16.151.323,643	2,17
BTA 5.50% 10/2018	23.456	22.746.001,600	22.975.034,980	3,09
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	196.763	203.321.564,101	210.389.937,955	28,26
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	36.000	34.344.000,000	34.980.282,740	4,70
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.463.776,934	1,41
*Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			(2.014.461,721)	(0,27)

AC1-C. Autres valeurs	83.840	9.497.785,973	9.882.069,319	1,33
<i>Titres OPCVM</i>	83.840	9.497.785,973	9.882.069,319	1,33
AL AMANA OBLIGATAIRE FCP	11.858	1.200.029,600	1.198.594,782	0,16
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1.000	1.000.000,000	1.313.441,000	0,18
FCP HELION MONEO	981	100.050,228	101.489,355	0,01
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	41.327	4.227.213,366	4.285.444,592	0,58
SICAV PATRIMOINE	28.674	2.970.492,779	2.983.099,590	0,40

PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **32.070.067,690 Dinars** au 31.12.2012, contre **30.445.151,332 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.407.774,953	4.285.300,972
Revenus des emprunts d'Etat	27.156.491,325	25.383.304,410
Revenus des autres valeurs	505.801,412	776.545,950
TOTAL	32.070.067,690	30.445.151,332

AC2 Placements monétaires et disponibilités.

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **64.563.708,714 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et en Billets de Trésorerie et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2012	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	58.354	56.579.303,030	57.585.983,725	7,73
BTC 52S-15/01/2013	9.723	9.339.526,547	9.634.043,440	1,29
BTC 52S-19/02/2013	15.079	14.522.834,697	14.900.665,899	2,00
BTC 52S-19/03/2013	15.680	15.239.157,582	15.482.520,244	2,08
BTC 52S-24/04/2013	9.121	8.923.940,950	8.988.218,758	1,21
BTC 52S-21/05/2013	2.722	2.668.140,364	2.676.644,829	0,36
BTC 52S-18/06/2013	5.500	5.377.055,241	5.391.816,660	0,72
BTC 52S-24/09/2013	529	508.647,649	512.073,895	0,07

AC2-A-2 Billets de Trésorerie :

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2012</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Billets de Trésorerie	BIAT	14	6.936.923,680	6.977.724,989	0,93
HANNIBAL LEASE	BIAT	2	989.149,199	998.170,859	0,13
NEW STAR	BIAT	12	5.947.774,481	5.979.554,130	0,80

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **715,309 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2012, à **4.913.716,445 Dinars**, contre **5.794.729,614 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant 31.12.2012</i>	<i>Montant au 31.12.2011</i>
Revenus des Bons du Trésor à CT	3.528.917,322	1.453.566,680
Revenus des Billets de Trésorerie	374.421,274	496.280,728
Revenus des Certificats de Dépôt	1.010.377,849	3.844.882,206
TOTAL	4.913.716,445	5.794.729,614

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2012, à **4.227.190,189 Dinars**, contre **4.111.448,500 Dinars** au 31.12.2011 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2012 à **946.458,237 Dinars**, contre **924.324,705 Dinars** au 31.12.2011 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2012	31.12.2011
Redevance CMF	845.419,919	822.273,004
Impôts et Taxes	27.267,470	29.755,981
Charges Diverses	73.770,848	72.295,720
Total	946.458,237	924.324,705

PA-Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2012, à **468.127,419 Dinars** contre **533.631,606 Dinars** au 31.12.2011. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2012	Montant au 31.12.2011
PA1	Opérateurs créditeurs	333.213,467	365.818,795
PA2	Autres créditeurs divers	134.913,952	167.812,811
	TOTAL	468.127,419	533.631,606

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2012 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2012 (en nominal)

- Montant : 815.123.500,000 Dinars
- Nombre de titres : 8.151.235
- Nombre d'actionnaires : 5.340

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 652.935.100,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 6.529.351

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 749.500.000,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 7.495.000

Capital au 31.12.2012 : 716.517.371,717 Dinars

- Montant en nominal : 718.558.600,000 Dinars
- Sommes non distribuables : -2.041.228,283 Dinars
- Nombres de titres : 7.185.586
- Nombre d'actionnaires : 5.392

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR.

Le solde de ce poste au 31.12.2012 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 31.810.135,709 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: -3.974.138,735 Dinars
- Report à Nouveau	: 1.820,836 Dinars
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	: 27.837.817,810 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action**

	31.12.2012	31.12.2011
• Revenus des placements	5,147	4,445
• Charges de gestion	(0,588)	(0,504)
• Revenu net des placements	4,559	3,941
• Autres charges d'exploitation	(0,132)	(0,113)
• Résultat d'exploitation	4,427	3,828
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,553)	0,090
• Sommes distribuables	3,874	3,918
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,553	(0,090)
• Variation des plus ou moins values potentielles	(0,298)	(0,050)
• Plus ou moins values réalisées	(0,025)	(0,011)
Résultat net de la période	4,104	3,767

4-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.2012	31.12.2011
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,500%	0,498%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,112%	0,112%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,763%	3,869%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Il est à noter que suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SICAV TRESOR en date du 18 mars 2010, il a été décidé de modifier les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire payées par la SICAV TRESOR comme suit :

➤ Baisser la rémunération du gestionnaire payée en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT de 0.3% à 0.15% en TTC l'an.

➤ Porter la rémunération du dépositaire payée en faveur de la BIAT de 0.2% à 0.35% en TTC l'an.

Ainsi, cette décision a été appliquée à partir du 1er Avril 2010, soit trois jours ouvrables après la publication de l'avis de modification des rémunérations du gestionnaire et du dépositaire dans un quotidien de la place et dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.